

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 24 FEVRIER 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2022-01-11– DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) AGREMENTS DE CESSIONS**  
**– POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE**

**DATE DE CONVOCATION : 17 FEVRIER 2022**

**DATE DE PUBLICATION : 28 FEVRIER 2022**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle des fêtes de BOIS DE HAYE (54840), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis</b> (ayant la procuration de AMMARI Ch.), <b>BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGALT J-F), <b>CHARTREUX Fabrice</b> (ayant la procuration de ROSSO M.), <b>GUYOT Laurent</b> (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), <b>SILLAIER Roger</b> (ayant la procuration de GUILLAUME I.), <b>RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe</b> (ayant la procuration de GASPARD I.), <b>TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François</b> (départ après DOB 2022-01-01), <b>COLIN Xavier, ORDITZ Jackie</b> (ayant la suppléance de CHENOT T.), <b>HARMAIND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha</b> (ayant la procuration de DE SANTIS F.), <b>ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de RIVET L.), <b>CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge</b> (ayant la procuration de EZAROIL F.), <b>MARTIN-TRIFFANDIER Emilien</b> (ayant la procuration de ERDEM O.), <b>BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>AMMARI Christelle, VARIS Pierre, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GUILLAUME Isabelle, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, CHENOT Tony, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	9 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	2 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Hervé DOHR
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Au début : 57 Présents. A partir de la 2022-01-02 jusqu'à la fin : 56 Présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Au début : 66 Votants. De la 2022-01-02 à la fin : 65 Votants.

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes Terres Toulaises travaille sur la commercialisation des terrains publics appartenant à l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) pour le compte de la CC2T via une convention de maîtrise foncière, ou de terrains appartenant en propre à la Communauté de communes Terres Toulaises.

Les présents agréments de cessions, objets de cette délibération, doivent permettre les transactions suivantes :

- **Acquisition par la société PASHUMAR** ou toute SCI s'y substituant auprès de la CC2T d'un terrain de 51 578 m<sup>2</sup> (AD 136, AD 137, AD 138, AD 140, AD 142, et E 291) pour un montant hors taxes de 1 031 560 € (soit 1 237 872 € TTC). Le terrain est acheté pour le développement de leur activité de transport et de stockage frigorifique. La cession doit intervenir courant 2022- 2023. Avant la revente des terrains, la CC2T devra les acquérir auprès de l'EPFGE comme convenu dans la convention de maîtrise foncière.
- **Acquisition par la société CONCERTO** ou toute SCI s'y substituant auprès de la CC2T d'un terrain de 79 000 m<sup>2</sup> environ -document d'arpentage en cours (AH 87, AH 130 et AH 333) pour un montant hors taxes de 1 975 000 € (soit 2 370 000 € TTC). Le terrain est acheté pour le développement d'une activité de logistique. La cession doit intervenir courant 2022-2023. Avant la revente des terrains, la CC2T devra les acquérir auprès de l'EPFGE comme convenu dans la convention de maîtrise foncière.
- **Acquisition par la SARL ENTREPRISE AUBURTIN** ou toute SCI s'y substituant auprès de la CC2T d'un terrain de 5 390 m<sup>2</sup> (AE 234) pour un montant hors taxes de 107 800 € (soit 129 360 € TTC). Le terrain est acheté pour le développement de leur activité d'aménagement extérieur. La cession doit intervenir courant 2022.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Donner son agrément sur les cessions au profit des sociétés PASHUMAR, CONCERTO et SARL ENTREPRISE AUBURTIN, aux conditions ci-dessus exposées ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX